Procès-verbal de la réunion Conseil d'administration du 10 février 2026

Le Conseil d'administration de Baie de Somme Habitat – Office Public de l'Habitat de la Baie de Somme se réunit le 21 mai 2026 à 9h30, au siège de l'Office, en salle des commissions. La séance est ouverte sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Daniel Carpentier, puis sous la présidence de **Angelo TONOLLI**.

Présents

Des élus de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme

Angelo TONOLLI
Jean Christian CORNETTE
Dominique HEMBERT
Francis HENIQUE
Claude LEBLOND
Julie VAST

Des personnalités qualifiées de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme

Jean-Pierre BOUDINELLE
Daniel CARPENTIER
Arnaud DEHÉDIN
Julien GALLIANO

Le représentant des associations d'insertion ou de logement des personnes défavorisées

Aurélien DOVERGNE (ADIL)

Des représentants des locataires

Jean-Pierre LE BAILLY (AFOC)
Sabrina LE BAILLY(AFOC)
Sabine DELAPORTE
Martine DUCHEMIN (CNL)

Les représentantes du CSE

Emeline CLEMENT
Stéphanie KEUSCH

Excusés

Gilles DESESQUELLES, **élu de la CABS,** à Dominique HEMBERT

José MARQUE, **élu de la CABS,** à Angello TONOLLI

Laurent MAILLET, **personnalité qualifiée,** à Daniel CARPENTIER

Mathieu DOYER, **personnalité qualifiée**

Assistent à titre consultatif

Le représentant de l'Etat dans la Somme	Joël LEPLA, DDTM de la Somme
Le Directeur Général de la SC SYNEO	David QUINT, Directeur Général d'AMSOM Habitat
Le Commissaire aux compte	Grégoire MONFORT, Aequitas

Sont présent(e)s également

Cécile FERJANI, Directrice Maîtrise d'Ouvrage
Lorraine GILLOT, Assistante de Direction, secrétaire de séance
Sébastien LANDO, Directeur Clientèle et Proximité
Cathy LEMAIRE, Directrice Finance et Comptabilité
Mehdi RIACHI, Directeur Général

PROJET

L'ordre du jour est le suivant :

1. **Désignation d'un secrétaire de séance**

❑ 2026/10 **2. Installation du Conseil d'administration**
Cadre réglementaire - Désignations - Règlement intérieur du Conseil d'administration

❑ 2026/11 **3. Élection du Président du Conseil d'administration**

❑ 2026/12 **4. Élection des membres du Bureau**

❑ 2026/13 **5. Désignation du Vice-Président du Conseil d'administration**

❑ 2026/14 **6. Désignation des membres du Conseil de Surveillance SYNEO**

❑ 2026/15 **7. Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL)**
Élection des membres - Approbation du règlement intérieur de la CALEOL

❑ 2026/16 **8. Commission d'Appel d'Offres (CAO)**
Élection des membres - Approbation du règlement intérieur de la CAO

❑ 2026/17 **9. Délégations de compétences au Bureau**

❑ 2026/18 **10. Délégation des compétences du Conseil d'administration au Directeur Général en matière d'emprunts, de trésorerie et de placements**

❑ 2026/19 **11. Autorisation d'ester en justice au nom de Baie de Somme Habitat**

❑ 2026/20 **12. Délégations de signature du Directeur Général aux Directeurs et responsables**

❑ 2026/21 **13. Délégations de pouvoir en cas d'absence ou d'empêchement**

❑ 2026/22 **14. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 10 février 2026**

❑ 2026/23 **15. Relevé des décisions prises par le Bureau lors de la séance du 10 février 2026**

❑ 2026/24 **16. Rapport d'activité de l'exercice 2025**

❑ 2026/25 **17. Examen des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025 et du rapport de gestion de l'exercice 2025 – Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes – Approbation des comptes annuels – Quitus au Directeur Général et affectation des résultats**

❑ 2026/26 **18. Intéressement 2025**

❑ 2026/27 **19. SAC Synéo – Convention de groupement de commande pour le marché contrat d'assurance Cyber risque**

❑ 2026/28 **20. SAC Synéo – Convention de groupement de commande pour le marché ascenseurs**

❑ 2026/29 **21. Information sur la liste des marchés et avenants conclus du 30 janvier au 7 mai 2026**

♦ ♦ ♦

Les convocations ont été envoyées par e-mail aux administrateurs le 11 mai 2026 ; les projets de délibération le 13 mai 2026.

Le Président, doyen d'âge, procède à l'appel nominal des participants et fait part des procurations en sa possession. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 9h35.

PROJET

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Francis HENIQUE, administrateur, est désigné secrétaire de séance.

2. Installation du Conseil d'administration Cadre réglementaire - Désignations - Règlement intérieur du Conseil d'administration

Suite aux élections municipales de mars 2026, la composition du Conseil communautaire de la CABS a été modifiée, entraînant le renouvellement du Conseil d'administration de Baie de Somme Habitat.

La délibération n°2026.095 du 30 avril 2026 du Conseil communautaire a fixé la composition du Conseil d'administration de Baie de Somme Habitat et a désigné :

- les 8 élus : Madame et Messieurs Claude LEBLOND, Dominique HEMBERT, Francis HENIQUE, Jean Christian CORNETTE, José MARQUE, Gilles DESESQUELLES, Angelo TONOLLI et Julie VAST ;
- les 6 personnalités qualifiées : Messieurs Jean-Pierre BOUDINELLE, Daniel CARPENTIER, Arnaud DEHÉDIN, Aurélien DOVERGNE, Mathieu DOYER et Laurent MAILLET ;
- Monsieur Julien GALLIANO, représentant de l'APAP, association dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.

Le Conseil communautaire a par ailleurs autorisé le Président à solliciter la CAF et l'UDAF afin que chacune désigne une personnalité qualifiée appelée à siéger au Conseil d'administration.
À la date du présent conseil, ces désignations n'ont pas encore été communiquées à Baie de Somme Habitat. Les sièges correspondants sont donc vacants dans l'attente de la notification des noms par chacune de ces institutions.

Règlementairement, le Conseil d'administration est présidé par le doyen d'âge, Monsieur Daniel CARPENTIER, jusqu'à l'élection Président (délibération 2026/11).
Les modalités de vote (main levée ou bulletin secret) sont déterminées en fonction des sujets abordés. Messieurs Claude LEBLOND et David QUINT se portent volontaires pour être scrutateurs pour l'ensemble des votes du présent Conseil d'administration.
Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres.

Le livret de l'administrateur est accessible via l'espace privé du site de Baie de Somme Habitat. Les modalités d'accès ont été communiquées en séance aux administrateurs.

Délibération :

- **Le Conseil d'administration prend acte de la composition telle que fixée par les délibérations du Conseil communautaire du 30 avril 2026, comprenant les élus, les personnalités qualifiées, les représentants des organismes socio-professionnels et le représentant de l'APAP, et note que les sièges CAF et UDAF demeurent vacants dans l'attente des désignations.**
- **Le Conseil d'administration confirme que les modalités de vote (main levée ou bulletin secret) sont arrêtées en séance selon la nature des décisions.**
- **Messieurs Claude LEBLOND et David QUINT sont désignés scrutateurs pour toutes les opérations de vote du présent Conseil d'administration.**
- **Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité, le règlement intérieur tel que présenté en séance, avec prise d'effet immédiate.**

PROJET

3. Élection du Président du Conseil d'administration

Les articles R.421-11 et L.421-11 du Code de la Construction et de l'Habitation disposent respectivement que :*« Le conseil d'administration élit le président du conseil d'administration, à la majorité absolue des membres en fonction ayant voix délibérative » ;*
et
« Le président du conseil d'administration est élu par le conseil d'administration parmi les représentants désignés par la collectivité territoriale ou l'établissement public de rattachement au sein de leur organe délibérant ».

Conformément à ces dispositions, il est fait appel à candidatures parmi les huit élus de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme au sein du Conseil d'administration de Baie de Somme Habitat.

Monsieur Angelo TONOLLI est candidat à la présidence du Conseil d'administration et présente les motivations de son engagement.

Les membres du Conseil d'administration décident de procéder à un vote à bulletin secret.
Les scrutateurs vérifient le nombre de bulletins de vote et constatent qu'ils sont bien au nombre de dix-neuf. La lecture des noms présents sur les bulletins est faite à voix haute.

Le résultat du scrutin est le suivant :

- Présents ou représentés : 19
- Suffrages exprimés : 19

À l'issue du scrutin, et après avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, Monsieur Angelo TONOLLI est élu Président du Conseil d'administration de Baie de Somme Habitat.

Il remercie l'ensemble du Conseil et présente les motivations de son engagement :
« C'est pour moi un grand honneur, mais aussi une responsabilité importante, de prendre mes fonctions au sein de Baie de Somme Habitat, et non de l'ODA, même si cette appellation est encore fréquemment utilisée par les habitants.
Je m'engage à assumer pleinement ce rôle de Président, en étroite collaboration avec le Directeur et l'ensemble des équipes, dont je salue le travail et l'engagement.
Mon objectif sera de contribuer à l'amélioration continue du parc de logements sociaux, mais également de construire, collectivement, des solutions adaptées aux besoins du territoire en matière de logement.
Il s'agira à la fois de répondre à la demande existante, de participer à l'aménagement et au développement du territoire, et de définir une véritable stratégie de développement territorial fondée sur la politique du logement. »

Il est procédé à son installation immédiate.

Délibération :
Le Conseil d'administration procède à l'élection du Président du Conseil d'administration. Après obtention de la majorité absolue, Monsieur Angelo TONOLLI est élu Président du Conseil d'administration de Baie de Somme Habitat – OPH de la Baie de Somme, et est immédiatement installé dans ses fonctions.

4. Élection des membres du Bureau

Conformément au Livret de l'administrateur d'un OPH (chapitre 2.2.2 – Le Bureau) et à l'article R.421-12 du Code de la Construction et de l'Habitation dispose que :

PROJET

« Le Bureau de l'office comprend, outre le président du Conseil d'administration, entre quatre et six membres, dont au moins un représentant des locataires, qui sont élus par le Conseil d'administration au scrutin majoritaire. Les membres ne peuvent être élus au premier tour de scrutin s'ils n'ont pas réuni la majorité absolue des voix des membres du Conseil ayant voix délibérative. En cas de partage égal des voix, celle du président du Conseil d'administration est prépondérante. »

Élection des représentants des locataires au Bureau
Il est fait appel à candidatures parmi les représentants des locataires.

Madame DELAPORTE et Monsieur LE BAILLY font acte de candidature.
Les membres du Conseil d'administration décident de procéder à un vote à main levée.

Madame DELAPORTE et Monsieur LE BAILLY ayant obtenu la majorité absolue des voix des membres du Conseil d'administration ayant voix délibérative, sont élus membres du Bureau du Conseil d'administration en qualité de représentant des locataires.

Élection des autres membres du Bureau
Pour la désignation des autres membres, Messieurs CARPENTIER, CORNETTE et HENIQUE ainsi que Madame VAST font acte de candidature.
Les membres du Conseil d'administration décident de procéder à un vote à main levée.

Messieurs CARPENTIER, CORNETTE et HENIQUE ainsi que Madame VAST ayant obtenu la majorité absolue des voix des membres du Conseil d'administration ayant voix délibérative, sont élus membres du Bureau du Conseil d'administration.

Délibération :
Le Conseil d'administration arrête la composition du Bureau du Conseil d'administration comme suit :

- **Monsieur Angelo TONOLLI, Président du Conseil d'administration**
- **Monsieur Jean-Christian CORNETTE, élu de la CABS**
- **Monsieur Francis HENIQUE, élu de la CABS**
- **Madame Julie VAST, élue de la CABS**
- **Monsieur Daniel CARPENTIER, personnalité qualifiée**
- **Madame Sabine DELAPORTE, représentante des locataires**
- **Monsieur Jean-Pierre LE BAILLY, représentant des locataires**

Le Bureau exerce les délégations qui lui sont confiées et rend compte de son activité lors de la prochaine séance du Conseil.

5. Désignation du Vice-Président du Conseil d'administration

Conformément à l'article R.421-12 du Code de la construction et de l'habitation : « Sur proposition du Président, le Conseil d'administration confère à un membre du Bureau le titre de Vice-Président. Le Vice-Président assiste le Président dans ses fonctions et le supplée en cas d'absence ou d'empêchement. »

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Francis HENIQUE au titre de Vice-président.

Les membres du Conseil d'administration décident de procéder au vote à main levée.

Il est procédé à son installation immédiate.

Délibération :
Le Conseil d'administration confère à Monsieur Francis HENIQUE le titre de Vice-président du Conseil d'administration de Baie de Somme Habitat.

6. Désignation des membres du Conseil de Surveillance SYNEO

La société de coordination SYNEO a été constituée avec AMSOM Habitat, dans le cadre des dispositions de la loi ELAN du 23/11/2018, afin de permettre aux bailleurs sociaux de répondre aux obligations de regroupement tout en conservant leur autonomie et leur ancrage territorial. Elle a pour objet de mettre en œuvre, au service des territoires et des habitants, une stratégie commune fondée sur des mutualisations de moyens et une harmonisation des processus entre ses membres.

Baie de Somme Habitat, en qualité d'actionnaire, dispose de représentants au sein des instances de gouvernance de la société, à savoir l'Assemblée générale et le Conseil de surveillance.

Le représentant de Baie de Somme Habitat, mandaté par le Conseil d'administration, à l'Assemblée Général est le Directeur Général de Baie de Somme Habitat.

Par délibération du 15 avril 2026, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme a désigné Monsieur Angelo TONOLLI en qualité de représentant permanent de Baie de Somme Habitat au sein du Conseil de Surveillance.

Suite au renouvellement de la composition du Conseil d'administration, il convient de procéder à la mise à jour de ces désignations.

Délibération :
Le Conseil d'administration désigne le Directeur Général comme représentant de Baie de Somme Habitat à l'Assemblée Générale.
Le Conseil d'administration prend acte de la désignation de Monsieur Angelo TONOLLI en qualité de représentant permanent de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme au sein du Conseil de surveillance de SYNEO.
Le Conseil d'administration désigne, pour Baie de Somme Habitat, en tant que personne morale Monsieur Francis HENIQUE.
Le Conseil d'administration désigne en tant que personne physique :

- **Monsieur Jean-Christian CORNETTE ;**
- **Monsieur Daniel CARPENTIER ;**
- **Monsieur Aurélien DOVERGNE.**

Le Conseil d'administration décide d'autoriser le Directeur général à assurer également la direction de la société de coordination en tant que membre du directoire et éventuellement, sous réserve d'une qualité conférée, le cas échéant, par le Conseil de Surveillance de la société, président du directoire.

7. Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL) Élection des membres - Approbation du règlement intérieur de la CALEOL

Conformément à l'article R.441-9 du CCH, la CALEOL est composée de six membres à voix délibérative désignés par le Conseil d'administration, dont obligatoirement un représentant des locataires. Ces membres élisent en leur sein le président à la majorité absolue.

Élection des représentants des locataires
Il est fait appel à candidatures parmi les représentants des locataires.

Madame DELAPORTE et Monsieur LE BAILLY font acte de candidature.
Les membres du Conseil d'administration décident de procéder à un vote à main levée.

Madame DELAPORTE et Monsieur LE BAILLY ayant obtenu la majorité absolue des voix des membres du Conseil d'administration ayant voix délibérative, sont élus membres de la CALEOL en qualité de représentant des locataires.

Élection des autres membres
Pour la désignation des autres membres, Mesdames HEMBERT et VAST ainsi que Messieurs HENIQUE et MARQUE font acte de candidature.
Les membres du Conseil d'administration décident de procéder à un vote à main levée.

Mesdames HEMBERT et VAST ainsi que Messieurs HENIQUE et MARQUE ayant obtenu la majorité absolue des voix des membres du Conseil d'administration ayant voix délibérative, sont élus membres de la CALEOL.

Délibération :
Le Conseil d'administration constate la composition de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL) :

- **Madame Dominique HEMBERT, élue de la CABS**
- **Monsieur Francis HENIQUE, élu de la CABS**
- **Monsieur José MARQUE, élu de la CABS**
- **Madame Julie VAST, élue de la CABS**
- **Madame Sabine DELAPORTE, représentante des locataires**
- **Monsieur Jean-Pierre LE BAILLY, représentant des locataires**

Le Conseil d'administration approuve le règlement intérieur de la CALEOL tel que présenté en séance, avec prise d'effet immédiate.

8. Commission d'Appel d'Offres (CAO) Élection des membres - Approbation du règlement intérieur de la CAO

Conformément à l'article 69 de la loi ELAN et à l'article R.433-6 du CCH, Baie de Somme Habitat détermine librement la composition, les modalités de fonctionnement et les pouvoirs de sa CAO. Celle-ci examine les candidatures et les offres pour les marchés dont le montant excède les seuils de l'article L.2124-1 du Code de la commande publique.
Selon l'article 2.1 du règlement intérieur de la CAO, celle-ci est composée de trois administrateurs titulaires (dont le Président) et d'un suppléant non attitré, désignés par le Conseil d'administration. Le Président du CA peut y assister avec voix consultative.

Élection des membres titulaires
Il est fait appel à candidatures parmi les membres du Conseil.

Messieurs CARPENTIER, CORNETTE et HENIQUE font acte de candidature.
Les membres du Conseil d'administration décident de procéder à un vote à main levée.

Messieurs CARPENTIER, CORNETTE et HENIQUE, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, sont élus membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres.

Élection du Président
Monsieur CARPENTIER, membre titulaire de la CAO, fait acte de candidature à la présidence de la Commission d'Appel d'Offres.
Les membres du Conseil d'administration décident de procéder à un vote à main levée.

Monsieur CARPENTIER, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, est élu Président de la Commission d'Appel d'Offres.

Élection du membre suppléant
Il est procédé à un appel à candidatures parmi les membres du Conseil d'administration.

Madame DELAPORTE fait acte de candidature.
Les membres du Conseil d'administration décident de procéder à un vote à main levée.

Madame DELAPORTE, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, est élue membre suppléante de la Commission d'Appel d'Offres.

Délibération :
Le Conseil d'administration constate la composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) :

- **Monsieur Daniel CARPENTIER, Président de la CAO et membre titulaire**
- **Monsieur Jean-Christian CORNETTE, membre titulaire**
- **Monsieur Francis HENIQUE, membre titulaire**
- **Madame Sabine DELAPORTE, membre suppléant**

Le Conseil d'administration approuve le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres tel que présenté en séance, avec prise d'effet immédiate.

9. Délégations de compétences au Bureau

L'article R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation dispose que *« Le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires de l'office, et notamment :*

1° Décide la politique générale de l'office ;

2° Adopte le règlement intérieur de l'office ;

3° Vote le budget, approuve les comptes, se prononce sur l'affectation du résultat et exerce les compétences que lui confèrent les dispositions de la section 1 du chapitre III du titre II du livre IV (partie réglementaire). Il donne quitus au directeur général ;

4° Décide des programmes de réservation foncière, d'aménagement, de construction et de réhabilitation ;

5° Arrête les orientations en matière de politique des loyers et d'évolution du patrimoine ;

6° Décide des actes de disposition ;

7° Autorise les emprunts et décide des orientations générales en matière de placement de fonds appartenant à l'office, des opérations utiles à la gestion de la dette et des opérations de gestion de trésorerie.

8° Autorise les souscriptions, acquisitions ou cessions de parts sociales ou d'actions en application des articles L. 421-2 et R. 421-3 ;

9° Autorise les transactions ;

10° Nomme le directeur général et autorise le président du conseil d'administration à signer le contrat et ses avenants entre l'office et le directeur général. Il approuve chaque année le montant de la part variable de la rémunération attribué au directeur général. Il met fin aux fonctions du directeur général, sur proposition du président. Il autorise, le cas échéant, le directeur général, sur proposition du président ou sur demande du directeur général, à assurer également la direction de la société de coordination dont l'office est actionnaire ;

11° Autorise, selon le cas, le président ou le directeur général à ester en justice, en application des articles R. 421-17 ou R. 421-18 ; toutefois, en cas d'urgence, ou lorsqu'il s'agit d'une action en recouvrement d'une créance, le directeur général peut intenter une action en justice sans cette autorisation.

Le Directeur Général peut être chargé pour la durée de l'exercice de ses fonctions d'intenter au nom de l'Office les actions en justice ou de le défendre dans les cas définis par le Conseil d'administration. Cette autorisation du Conseil d'administration doit intervenir à chaque nouvelle

PROJET

désignation de ses membres intervenant en application du I de l'article R 421-8. Le Conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à cette autorisation.

Le Bureau peut recevoir délégation de compétence pour l'exercice des attributions du Conseil d'administration, hormis celles mentionnées aux 1°, 2°, 3° et 5°. Concernant l'exercice des attributions mentionnées au 10°, le Conseil d'administration ne peut déléguer au Bureau ni l'autorisation donnée au Président de signer le contrat et ses avenants entre l'Office et le Directeur Général, ni la décision de mettre fin aux fonctions du Directeur Général. Le Conseil d'administration peut toutefois déléguer au Bureau l'approbation chaque année du montant de la part variable de la rémunération attribuée au Directeur Général. Concernant l'exercice des attributions mentionnées au 7°, le Bureau peut, par délégation du Conseil d'administration et dans les limites fixées par lui, être chargé de souscrire les emprunts et de réaliser les opérations utiles à leur gestion, et de recourir aux crédits de trésorerie. Il peut également, dans les mêmes conditions, réaliser les opérations relatives au placement des fonds de l'Office. Le Bureau rend compte de son activité au Conseil d'administration.»

Aujourd'hui, les points 4°, 6°, 9° et 11° (surlignés ci-dessus) sont délégués au Bureau.

Délibération :
Le Conseil d'administration approuve la mise à jour des délégations de compétences confiées au Bureau.
Le Conseil d'administration autorise le Bureau à exercer les délégations suivantes :

- **l'autorisation de signer les acquisitions foncières dans le cadre de la politique définie par l'office ;**
- **l'autorisation des acquisitions de patrimoine ;**
- **la fixation du prix de vente des logements du patrimoine de l'office ;**
- **l'attribution des locaux collectifs résidentiels et associatifs ;**
- **l'autorisation de solliciter des financements ;**
- **la réalisation des emprunts et l'autorisation de signature des contrats ;**
- **les clôtures financières ;**
- **les modalités de participation des administrateurs au congrès, colloques, assemblées générales, séminaires …(désignation des participants, prise en charge des droits d'inscription et de participation ainsi que les frais dont les participants s'acquittent dans l'exercice de leur mandat…) ;**
- **l'assistance du Président dans le recrutement du Directeur général ;**
- **le processus d'approbation de la part variable du Directeur général afin de le simplifier.**

Le Bureau rend compte de son activité au Conseil d'administration lors de la séance suivante et agit dans les limites fixées par le Conseil.

10. Délégation des compétences du Conseil d'administration au Directeur Général en matière d'emprunts, de trésorerie et de placements

Le Conseil d'administration en application de l'article R 421-18 du CCH, peut octroyer au Directeur Général, une délégation de compétences afin qu'il puisse souscrire toutes les opérations de trésorerie utiles à la bonne gestion de l'office.

En contrepartie, il en informe le Président et s'engage à rendre compte de son action en la matière, aux membres du Conseil d'administration, à la plus proche réunion de ce Conseil.

Il convient de reprendre l'intégralité de l'article R 421-18 du Code de la Construction et de l'Habitation : *« Le Directeur Général peut, par délégation du Conseil d'administration et dans les limites fixées par lui, être chargé de souscrire les emprunts et de réaliser les opérations utiles à leur gestion, et de recourir aux crédits de trésorerie. Il peut également, dans les mêmes conditions, réaliser les opérations relatives au placement des fonds de l'office. Il rend compte*

PROJET

de son action en la matière, au Conseil d'administration, à la plus prochaine réunion de ce Conseil. ».

Délibération :
Le Conseil d'administration autorise la délégation de compétences en matière de gestion de la trésorerie au Directeur Général, pour l'exercice des missions énumérées ci-dessus.

11. Autorisation d'ester en justice au nom de Baie de Somme Habitat

Conformément aux dispositions de l'article R 421-16 du code de la construction et de l'habitation, modifié par le décret n° 2022-706 du 26 avril 2022, le Directeur Général peut être chargé pour la durée de l'exercice de ses fonctions d'intenter au nom de l'office les actions en justice ou de le défendre dans les cas définis par le conseil d'administration. Cette autorisation du conseil doit intervenir à chaque nouvelle désignation de ses membres intervenant en application du I de l'article R 421-8. Le conseil peut à tout moment mettre fin à cette autorisation.

Afin de permettre une gestion des dossiers plus efficiente, il est proposé au Conseil d'administration de charger le Directeur Général pour la durée de l'exercice de ses fonctions d'intenter au nom de l'office l'ensemble des actions en justice ou de le défendre devant toutes les juridictions relevant de l'ordre administratif et judiciaire et notamment en cas de :

- Recouvrement de créances ;
- Résiliation de bail pour impayé de loyers, pour troubles de voisinage, pour défaut d'assurance… ;
- Mesures d'expulsions, reprise de logements ;
- Constitution de partie civile dans le cadre de dégradation du patrimoine, d'agression d'un salarié… ;
- Procédures prud'homales ;
- Procédures devant les juridictions administratives (contentieux de l'urbanisme, litiges nés d'un marché public…) ;
- Actions en responsabilité civile.

Une information sur les contentieux et actions sera faite, le cas échéant, à chaque séance du Bureau du Conseil d'administration.

Il sera également rendu compte au présent Conseil des actions engagées, y compris en défense, à chaque séance la plus proche.

Délibération :
Le Conseil d'administration décide de charger le Directeur Général, pour la durée de l'exercice de ses fonctions, d'intenter au nom de l'Office l'ensemble des actions en justice ou de le défendre devant toutes les juridictions de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif. Il sera rendu compte desdites actions à chaque séance du Bureau du Conseil d'administration ainsi qu'à chaque séance du Conseil la plus proche.

12. Délégations de signature du Directeur Général aux Directeurs et responsables

Le Conseil d'administration autorise le Directeur Général à déléguer sa signature aux membres du personnel, listés ci-après.

Les titulaires des délégations de signature peuvent, s'ils y sont autorisés par l'acte de délégation du Directeur Général, subdéléguer la signature déléguée à d'autres membres du personnel de l'Office.

La liste des délégations et subdélégations de signature du Directeur Général ainsi que la liste des droits de visa des engagements, autorisées par le Conseil d'administration par délibération 2025/15 du 27 mai 2025, demeurent inchangées (listes jointes au projet de délibération).

Les modalités des procédures de paiements et encaissements restent inchangées.

PROJET

Délibération :
Le Conseil d'administration confirme l'autorisation donnée au Directeur Général de déléguer sa signature conformément aux listes annexées. Les titulaires de délégation de signature peuvent, s'ils y sont autorisés par l'acte de délégation du Directeur Général, subdéléguer la signature déléguée à d'autres membres du personnel de l'Office.

13. Délégations de pouvoir en cas d'absence ou d'empêchement

Le 11ème alinéa de l'article R. 421-18 du CCH précise :
« En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général, ses pouvoirs sont assumés par l'un des directeurs ou chefs de service, désigné par le conseil d'administration ».

Si la durée de l'absence se prolongeait au-delà d'une durée de 6 mois, les membres du Conseil d'administration seront amenés à délibérer pour désigner ou renouveler la personne effectivement chargée de l'intérim.

Spécifique aux OPH, et contrairement au régime classique des délégations de pouvoirs, ce dispositif organise exclusivement l'intérim du Directeur Général dans le cas d'une absence ou d'un empêchement tel que le fonctionnement de l'office pourrait être gêné (le régime de la délégation de signature ne couvrant pas la totalité des attributions du Directeur Général). Pendant cette période, le délégataire nommément désigné exercera l'ensemble des fonctions du Directeur Général absent ou empêché qui est alors momentanément dessaisi de la totalité de ses pouvoirs et dans l'impossibilité absolue d'assurer ses fonctions.

Dans le cadre, et afin d'assurer la continuité du fonctionnement de l'office, il est proposé au présent Conseil d'administration de donner délégation de pouvoir, en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Général, Monsieur Mehdi RIACHI, à Madame Cécile FERJANI, Maîtrise d'Ouvrage.

En cas d'absence simultanée de Monsieur Mehdi RIACHI et de Madame Cécile FERJANI, les pouvoirs seront exercés par Madame Cathy LEMAIRE, Directrice Finance et Comptabilité.

La mise en œuvre de la délégation de pouvoirs est déclenchée expressément par le Directeur Général qui détermine sa durée, sa date de début et de fin.

En cas d'arrêt de travail du Directeur Général qu'elle qu'en soit la cause, la mise en œuvre de la délégation de pouvoirs est automatique et prend fin à la reprise du travail du Directeur Général.

Délibération :
Dans le cadre de l'intérim, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mehdi RIACHI pour une durée maximum de 6 mois, le Conseil d'administration décide de donner délégation de pouvoir à :

- **Madame Cécile FERJANI, Directrice Maîtrise d'Ouvrage ;**
- **Madame Cathy LEMAIRE, Directrice Finance et Comptabilité, en cas d'absence simultanée de Monsieur Mehdi RIACHI et de Madame Cécile FERJANI.**

14. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 10 février 2026

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 10 février 2026 a été transmis par voie électronique aux administrateurs le 13 mai 2026 en même temps que l'envoi électronique du rapport pour la réunion du 21 mai 2026.

Délibération :
Le Conseil d'administration décide d'adopter le procès-verbal de la réunion du 10 février 2026.

PROJET

15. Relevé des décisions prises par le Bureau lors de la séance du 10 février 2026

Il est communiqué au Conseil d'administration les décisions que le Bureau a été amené à prendre lors de la séance du 10 février 2026 concernant les affaires suivantes :

- **Travaux de renouvellements de composants – Clôture financière**

Le Bureau Conseil d'administration approuve, à l'unanimité, le bilan définitif des clôtures de renouvellements de composants en affectant 2 993 118,67 €.

- **Acquisition-Amélioration de 8 logements rue du 4 septembre à Le Tréport – Autorisation d'emprunts**

Le Bureau Conseil d'administration approuve, à l'unanimité, le Directeur Général à signer les contrats de prêt à contracter auprès de la Banque des Territoires pour l'opération en Acquisition-amélioration de 8 logements rue du 4 septembre au Tréport.

- **Acquisition en VEFA de 11 logements collectifs lieudit dit du Bois des Sœurs à Saint-Valery-sur-Somme – Autorisation de signature de l'acte authentique**

Le Bureau Conseil d'administration autorise, à l'unanimité, le Directeur Général à signer l'acte authentique et les documents s'y rapportant, aux conditions financières exposées en séance.

- **Réhabilitation des 144 logements semi-individuels Alsace Champagne Jean Moulin à Abbeville – Engagement de programme en Conception-Réalisation**

Le Bureau Conseil d'administration autorise, à l'unanimité, le lancement de la réhabilitation des 144 logements semi-individuels des rues Alsace, Champagne et Jean Moulin à Abbeville, groupes 0026 et 0027, avec pour objectif l'atteinte d'une étiquette énergétique C à minima. Il autorise le Directeur Général à effectuer toutes les consultations nécessaires à la réalisation de ces travaux, et à signer tous les marchés, actes et conventions s'y rapportant. Le Bureau autorise également le Directeur Général à solliciter des financements auprès des services de l'Etat, de la Communauté de communes de la Baie de Somme, du Département de la Somme, de la Région Hauts-de-France, du FEDER, en fonction des évolutions de leur politique environnementale.

- **Projet de construction de 11 logements rue de la Ville à Vironchaux – Acquisition du foncier**

Le Bureau Conseil d'administration autorise, à l'unanimité, l'acquisition de la parcelle BN 812 d'une surface de 278 m², à titre gracieux, les frais de géomètre et de notaire restant à la charge de BDSH. Il autorise le Directeur Général à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

- **Approbation du montant de la part variable de la rémunération attribué au Directeur général au titre de l'année 2025**

Le Bureau du Conseil d'administration approuve, à l'unanimité, le montant de la part variable de la rémunération attribué au Directeur Général au titre de l'année 2025.

Délibération :
Le Conseil d'administration prend acte des décisions que le Bureau a été amené à prendre lors de la séance du 10 février 2026.

16. Rapport d'activité de l'exercice 2025

Conformément aux dispositions de l'article R. 423-24 du Code de la Construction et de l'Habitation, le Directeur Général rend compte de sa gestion au Conseil d'administration à travers le rapport annuel des services de l'organisme de l'année 2025.

Le Directeur général, à l'appui du rapport d'activité diffusé en séance, commente de façon synthétique les principaux faits marquants de l'année 2025.

Le rapport d'activité sera transmis aux administrateurs dans sa version numérique.

Délibération :
Le Conseil d'administration prend acte du rapport de gestion du Directeur Général pour l'exercice 2025

PROJET

17. Examen des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025 et du rapport de gestion de l'exercice 2025 – Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes – Approbation des comptes annuels – Quitus au Directeur Général et affectation des résultats

Le détail des comptes du rapport financier 2025 a été communiqué aux administrateurs par voie électronique le 13 mai 2026 en même temps que l'envoi électronique du rapport pour la réunion du 21 mai 2026.

Considérant la certification sans réserve des états financiers 2025 par la Cabinet AEQUITAS AUDIT, Commissaire aux Comptes de Baie de Somme Habitat depuis le 01/01/2018 ;

Constatant que le compte financier 2025 présente un résultat comptable financier excédentaire de 2 199 865,40€ contre 2 463 321,62 € au 31/12/2024, que le bilan net au 31 décembre 2025 est de 168 580 168,34 € contre 155 420 513,96 €.

Délibération :
Le Conseil d'administration approuve le compte financier présentant un résultat comptable financier excédentaire de 2 199 865,40 € dont 2 148 418,01€ relevant de l'activité SIEG et 51 447,39 € hors SIEG.

Le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat dans les conditions suivantes :

Compte 106851	**Réserves sur cessions immobilières – Activités relevant du service d'intérêt économique général (SIEG)**	**764 943,92 €**
Compte 106852	**Plus-values nettes sur cessions immobilières Hors SIEG**	**0 €**
Compte 110 11	**Report à nouveau SIEG**	**1 383 474,09 €**
Compte 11012	**Report à nouveau Hors SIEG**	**51 447,39 €**

Le Conseil d'administration décide de donner quitus entier et sans réserve au Directeur Général pour l'ensemble de la gestion relative à l'exercice 2025

18. Intéressement 2025

Baie de Somme Habitat et AMSOM Habitat ont constitué ensemble une société de coordination (SYNEO), et ce, afin de satisfaire aux exigences de la loi ELAN, avec le soutien de leurs collectivités de rattachement.

Par délibération n°2024/17 du 28 mai 2024, le Conseil d'administration avait délibéré en donnant son accord sur l'extension des dispositions issues de l'avenant n°1 à l'accord d'entreprise sur l'intéressement aux agents relevant de la fonction publique territoriale et au Directeur Général de BDSH.
Conformément à l'article 2 de cet accord de révision, n'ayant eu aucune demande de renégociation formalisée par l'une des parties signataires avant le 30 septembre 2024, l'accord est renouvelé pour 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Les comptes, présentés au Conseil d'administration, font apparaître un autofinancement courant, avant déduction de l'intéressement, de 13,12 % des loyers nets RLS avec lissage.
Ce taux permet de déterminer le montant de l'intéressement à répartir entre les salariés au titre de l'exercice 2025.

L'autofinancement d'exploitation courante étant supérieur à 12 %, il permet l'octroi d'une prime d'intéressement à hauteur de 4 % de la masse salariale.

PROJET

L'enveloppe globale d'intéressement de 4 % de la masse salariale 2025, se monte ainsi à 80 134,86 € bruts.

La répartition du montant global de la prime d'intéressement sera effectuée en fonction de la durée de présence effective ou assimilée au cours de l'exercice 2025 et sera versée avec les salaires le 28 mai 2026 pour les fonctionnaires et/ou placé sur le PEE ou le PERECO du salarié de droit privé selon son choix.

Délibération :
Le Conseil d'administration prend acte du montant de la prime d'intéressement brut globale à répartir entre les salariés de l'office en application de l'accord d'entreprise en vigueur.

19. SAC Synéo – Convention de groupement de commande pour le marché contrat d'assurance Cyber risque

Dans le cadre de leur rapprochement au sein d'une société anonyme de coordination (Groupe SYNEO), Baie de Somme Habitat et AMSOM Habitat souhaitent mutualiser l'achat d'un contrat d'assurance cyber risque.

Les deux offices ont signé une convention d'hébergement, d'infogérance et de prestations informatiques par AMSOM au profit de BDSH. Dans ce cadre, les serveurs de BDSH sont hébergés dans les locaux de AMSOM.

Le contrat d'assurance cyber risque a pour objet de garantir le cas échéant les désordres susceptibles d'affecter les données informatiques mais également la responsabilité civile de chacun des offices en cas de dommage causé aux tiers, par exemple dans l'hypothèse d'une intrusion malveillante dans le système d'information.

Dans un contexte de marché tendu avec un fort risque d'infructueux, un accompagnement par un prestataire spécialisé est opportun et un contrat doit donc être souscrit.

Une convention constitutive d'un groupement de commande a donc été rédigée aux fins de définir les modalités de cette mutualisation.

Il est proposé qu'AMSOM Habitat soit le coordonnateur du groupement, dont les missions sont définies comme suit :

- Définir les procédures de consultation ;
- Définir et recenser les besoins en lien avec l'autre membre du groupement ;
- Elaborer le DCE et le soumettre aux membres du groupement pour validation ;
- Assurer la mise en concurrence ;
- Réceptionner les offres et procéder à l'ouverture des plis ;
- Analyser les offres reçues et rédiger le rapport d'analyse ;
- Attribuer les marchés
- Informer les candidats retenus et non retenus
- Notifier les marchés ;

Le groupement est conclu à compter de la signature de la présente convention pour se terminer à la notification des marchés.

Délibération :
Le Conseil d'administration autorise la mise en œuvre d'un partenariat entre AMSOM Habitat et Baie de Somme Habitat sous la forme d'un groupement de commande pour être assisté à la rédaction d'un contrat cyber risque, lancer une consultation et désigner un assureur.
Le Conseil d'administration décide d'autoriser le Directeur Général à signer les conventions, marchés et tout document lié à ce projet.

PROJET

20. SAC Synéo – Convention de groupement de commande pour le marché ascenseurs

Dans le cadre du rapprochement Baie de Somme Habitat et AMSOM Habitat au sein de la société de coordination Groupe SYNEO, les deux organismes souhaitent mener à bien un projet commun d'ensemble.

Afin de rationaliser les coûts, il est envisagé un partenariat en vue d'une consultation commune aux fins de désigner les entreprises prestataires de services pour le marché de dépannage et d'entretien étendu des ascenseurs, monte-charges et EPMR.

Les parties se sont rapprochées afin de définir ensemble les modalités de cette collaboration et d'établir une convention constitutive du groupement de commandes.

Il est proposé qu'AMSOM Habitat soit le coordonnateur de ce groupement, dont les missions sont définies comme suit :

- Définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation ;
- Définir et recenser les besoins en lien avec l'autre membre du groupement ;
- Elaborer le DCE et le soumettre aux membres du groupement pour validation ;
- Assurer la rédaction et l'envoi des avis d'appel public à la concurrence ;
- Recevoir les offres et procéder à l'ouverture des plis ;
- Analyser les offres reçues et préparer le rapport d'analyse ;
- Organiser la Commission d'Appel d'Offres ;
- Envoyer les lettres de rejets ;
- Transmettre pour signature les marchés à chaque membre du groupement afin de réaliser le contrôle de légalité et de les notifier.

Le groupement est conclu à compter de la signature de la présente convention et prendra fin à l'issue de la procédure de consultation.

Délibération :
Le Conseil d'administration autorise la mise en œuvre d'un partenariat entre AMSOM Habitat et Baie de Somme Habitat sous la forme d'un groupement de commandes dans le cadre de la mise en place du marché de dépannage et d'entretien étendu des ascenseurs, monte-charges et EPMR.
Le Conseil d'administration décide d'autoriser le Directeur Général à signer les conventions et marchés liés à ce projet.

21. Information sur la liste des marchés et avenants conclus du 30 janvier au 7 mai 2026

Le Directeur Général passe tous actes et contrats au nom de l'Office et le représente dans tous les actes de la vie civile, conformément aux dispositions de l'article R.421-18 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Aussi, le Directeur Général est l'autorité compétente pour attribuer et signer les marchés ainsi que les avenants.

Il est précisé qu'au-dessus des seuils européens, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) émet un avis sur les candidatures et les offres, le Directeur Général attribue les marchés.

Par ailleurs, la CAO émet un avis pour les avenants de plus de 5 % de marchés ayant eux-mêmes été soumis à son avis.

PROJET

LES MARCHES DE LA DIRECTION MAITRISE D'OUVRAGE

OBJET	TITULAIRE	DATE SIGNATURE DU MARCHE	MONTANT HT INITIAL MARCHE
Référé préventif opération LONG	MAITRE BROCHARD-BEDIER & BEREZIG (80)	27/01/2026	763 € HT
Débroussaillage – Opération LONG	TELLIER PAYSAGE (80)	09/02/2026	15 397 € HT
Réhabilitation thermique Les Coteaux – Macro-lot 1 Amélioration des performances énergétiques de l'enveloppe	SOGEA PICARDIE VINCI CONSTRUCTION (59)	13/02/2026	1 895 797,98 € HT
Réhabilitation thermique Les Coteaux - Macro-lot 2 - Chauffage Ventilation Plomberie Sanitaires	EMI GENIE CLIMATIQUE (80)	13/02/2026	515 000 € HT
Mission étude de sol – Opération Vironchaux	FONDASOL AMIENS (80)	12/03/2026	2 400 € HT
Mission CSPS - Opération Bouleaux-Platanes	APAVE AMIENS (80)	13/03/2026	5 600 € HT
Honoraire avocat référé recours suite vente	MAITRE BROCHARD BEDIER & BEREZIG (80)	18/03/2026	613 € HT
Mission de reprise de pilotage et de suivi d'exécution des travaux – Opération résidence Espoir 80	VCI (80)	25/03/2026	27 500 € HT
Construction de 30 logements rue des Bost 80130 Béthencourt - 3ème procédure relance Lot 05B - Plâtrerie	JPC CARPENTIER (76)	25/03/2026	285 053,40 € HT
Mission diagnostic amiante et plomb avant travaux - Opération MERS - LE TREPORT	CONTRÔLE G (59)	25/03/2026	7 390,00 € HT
DO suite sinistre – Travaux de reprise d'étanchéité Résidence Ten Wheel	LECLERCQ COUVERTURE (80)	08/04/2026	1 150,25 € HT
Mission de contrôle technique - Opération MERS LE TREPORT	BUREAU VERITAS (62)	17/04/2026	5 520,00 € HT

PROJET

Démolition - désamiantage - Opération LONG	SDC DE COLNET (80)	24/04/2026	6 550,00 € HT
Publicité ventes immobilières sur LEBONCOIN	LEBONCOIN (75)	27/04/2026	2 000 € HT
Vérification système de ventilation RE2020 – Opération LAMOTTE-BULEUX	SOCOTEC (76)	27/04/2026	1 010,00 € HT
Divisions parcellaires	LATITUDES (80)	29/04/2026	Maxi 39 000 € HT
Lot 07 Plâtrerie - 4ème relance - Opération Transformation d'un ancien collège en une résidence de 25 logements et 2 logements sociaux	APPOINT-COM (76)	30/04/2026	277 057,72 € HT

LES AVENANTS DE LA DIRECTION MAITRISE D'OUVRAGE

AVENANT	TITULAIRE	SIGNATURE DG	MONTANT HT
Avenant n°1 au marché 2024/064 – Construction de 30 logements à Béthencourt (80130)	E.G.M RISCH (76)	17/03/2026	+ 8 920,00 € HT
Avenant n°1 au marché 2025/150 – Réhabilitation Bouleaux-Platanes	DEMATHIEU-BARD (60)	27/04/2026	+ 154 890,91 € HT (+2,07% du marché initial).
Avenant n°4 au marché 2020/48 – résidence sociales 25 logements	Groupement SARL A4 ARCHITECTES (76)	25/04/2026	- 10 255,50 € HT (arrêt activité architecte)
Avenant n°1 au marché 2021/149 – résidence sociales 25 logements	Groupement SARL A4 ARCHITECTES (76)	25/04/2026	-4 199,98 € HT (arrêt activité architecte)

LES MARCHES DE LA DIRECTION ENTRETIEN ET MAINTENANCE

OBJET	TITULAIRE	DATE SIGNATURE DU MARCHE	MONTANT HT INITIAL MARCHE
Pose de la fibre optique 18 rue du colombier 80100 ABBEVILLE	CONSTRUCTEL (26)	26/01/2026	735 € HT
Rénovation du sol souple extérieur de la crèche 7 rue de la petite cascade 80100 ABBEVILLE	RENOV'SPORT (80)	27/01/2026	12 900 € HT
SPS Travaux de réfection des étanchéités terrasses - 15/17 rue Vincent Auriol 80100 ABBEVILLE	QUALICONSULT AMIENS (80)	10/03/2026	1 170 € HT
SPS Travaux de réfection des étanchéités terrasses - 1-3-5-7 rue de Normandie 80100 ABBEVILLE	SOCOTEC (20)	10/03/2026	1 326 € HT

PROJET

Raccordement fibre optique lotissement impasse Jean Moulin Friville Escarbotin	SOMME NUMERIQUE (80)	02/04/2026	3 512,00€ HT
Réparations véhicule – avance de frais assurance	SAS GUEUDET (80)	17/04/2026	1 246,00 € HT
Marché d'entretien des espaces verts - LOT 1 : Entretien courant des espaces verts	ESAT PICARDIE ATELIERS (80)	22/04/2026	103 837,00 € HT
Marché d'entretien des espaces verts - LOT 2 : Prestations ponctuelles d'entretien des espaces verts	ESAT PICARDIE ATELIERS (80)	22/04/2026	Maxi 60 000,00 € HT

LES AVENANTS DE LA DIRECTION ENTRETIEN ET MAINTENANCE

AVENANT	TITULAIRE	SIGNATURE DG	MONTANT HT
Av n°1 au marché 2025/223 – Marché d'entretien des portes automatiques en groupement dans le cadre de Syneo	KDB (60)	05/02/2026	-460,00 € HT sur la DPGF
Av n°1 au marché 2025/221 - Marché d'entretien et dépannage des installations de télédistribution en groupement dans le cadre de Syneo	NUMERISS (80)	06/02/2026	-2,25 € HT sur la DPGF (MAJ groupe de logements)
Av n°2 au marché 2023/133 – Maintenance ascenseurs	KONE (60)	03/03/2026	+ 15 246 € HT sur la partie BPU (DPGF inchangée).
Av n°2 au marché 2025/221 – Télédistribution marché passé en groupement SYNEO	NUMERISS (80)	14/04/2026	+2,25 € HT sur la DPGF (MAJ groupe de logements)
Av n°1 au marché 2025/01 – Nettoyage des bureaux administratifs	SENSA (80)	15/04/2026	+ 1 940 € HT sur la DPGF (Ajout de prestations au BPU)
Av n°6 au marché 2020/128 – Marché d'exploitation de chauffage et d'eau chaude sanitaire	ENGIE SOLUTIONS (92)	20/04/2026	-19 723,17 € HT (raccordement au réseau de chaleur urbain).

LES MARCHES DE LA DIRECTION CLIENTELE ET PROXIMITE

OBJET	TITULAIRE	DATE SIGNATURE DU MARCHE	MONTANT HT INITIAL MARCHE
Honoraires d'avocat Cours d'Appel	MAITRE NOUBLANCHE VEYER (80)	25/02/2026	1 779 € HT

PROJET

Jetons de lavage pour la flotte automobile	CLEAN-CAR (80)	30/03/2026	850 € HT
Achat d'une camionnette benne d'occasion	GUEUDET ALLIANCE OPALE (80)	08/04/2026	29 222,29 € HT

LES AVENANTS DE LA DIRECTION CLIENTELE ET PROXIMITE

AVENANT	TITULAIRE	SIGNATURE DG	MONTANT HT
Avenant n°1 au marché 2024/31 – Lot 2 Barillets - cylindres – divers	QUINCAILLERIE PICARDE (80)	18/03/2026	+0 € Ajout de prestation au BPU sans incidence sur le montant maximal du marché

LES MARCHES DE LA DIRECTION INFORMATIQUE

⃠ AVENANTS DE LA DIRECTION INFORMATIQUE

OBJET	TITULAIRE	DATE SIGNATURE DU MARCHE	MONTANT HT INITIAL MARCHE
Prolongation E2Time	E2TIME SAS (75)	25/03/2026	1 936,73 € HT
Reprographie – location d'imprimantes et de copieurs	CANUT – Centrale d'achat (69)	31/03/2026	Maxi 40 000 € HT
Migration informatique SIRH	SIGMA (44)	02/04/2026	78 014,80 € HT
Postes informatiques	DELL (34)	28/04/2026	4 999,79 € HT
Climatisation pour serveurs informatiques	PROXISERVE (80)	28/04/2026	1 251,50 € HT
Solution de gestion électronique des flux de facturation	SERENSIA (75)	04/05/2026	16 890,00 € HT

LES MARCHES DE LA DIRECTION GENERALE

OBJET	TITULAIRE	DATE SIGNATURE DU MARCHE	MONTANT HT INITIAL MARCHE
Organisation des élections des représentants des locataires 2026	PARAGON ELECTIONS (59)	30/01/2026	12 540 € HT
Commande de petit matériel de bureau	BRUNEAU (91)	03/02/2026	296,40 € HT
Commissaire de justice pour l'élection des représentants des locataires	CASTANIE TALBOT (80)	20/02/2026	180 € HT

PROJET

Fourniture et pose de stores pour l'agence Picardie	SNM MIROITERIE (80)	06/03/2026	3 469,52 € HT
Adhésion au logiciel PlayPlay	PlayPlay SAS (75)	17/03/2026	1 500 € HT
Fourniture de fauteuils de bureau pour le personnel	GOUJON BUREAU (60)	25/03/2026	1 426,67 € HT

LES AVENANTS DE LA DIRECTION GENERALE

AVENANT	TITULAIRE	SIGNATURE DG	MONTANT HT
Avenant n°3 au marché 2025/04 – Supports de communication	ART'DHESIF (80)	11/02/2026	+ 0 € - Ajout de prestations au BPU
Avenant n°4 au marché 2025/04 – Supports de communication	ART'DHESIF (80)	27/04/2026	+ 0 € - Ajout de prestations au BPU

LES MARCHES DE LA DIRECTION RESSOURCES
⃠ AVENANTS DE LA DIRECTION RESSOURCES

OBJET	TITULAIRE	DATE SIGNATURE DU MARCHE	MONTANT HT INITIAL MARCHE
Formation métiers	FORMATION CONSULTING (80)	28/01/2026	1 150 € HT
Actualités métiers	POUEY AVOCAT (69)	28/01/2026	600 € HT
Formations professionnelles règlementaires (SST)	APAVE FORMATION AMIENS (80)	16/03/2026	8 700 € HT
AMO prévoyance et santé	OPHELIE PLATEAU (69)	20/03/2026	10 000 € HT
Vote électronique élections professionnelles 2026	NEOVOTE SAS (75)	26/03/2026	3 024,40 € HT
Médailles du travail 2026	MORANGE CANDAS (62)	06/05/2026	192,26 e HT

⃠ LES MARCHES DE LA DIRECTION FINANCE ET COMPTABILITE
⃠ AVENANTS DE LA DIRECTION FINANCE ET COMPTABILITE

Délibération :
Le Conseil d'administration prend acte de la liste des marchés et avenants conclus entre le 30 janvier 2026 et le 7 mai 2026.

♦ ♦ ♦

PROJET

Toutes les questions figurant à l'ordre du jour ayant été examinées, le Président lève la séance à 11 heures 35.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé du Président et du Secrétaire de séance.

Secrétaire de séance,
Francis HENIQUE

Le Président,
Angelo TONOLLI

PROJET